

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER, Rue Comfart, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS, Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSERES NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES 3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr. AUTRES DEPARTEMENTS 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD HUI :

A l'île Sangi. — 12.000 victimes. L'Eruption de l'Etna. Les Inondations dans le Midi.

LA NEUTRALITE SUISSE

On s'était ému, comme il convenait, de l'inévitable brochure, la Neutralité suisse, dont l'origine était évidemment officieuse et où l'on offrait cyniquement à nos voisins, s'ils voulaient entrer dans le giron de la triple alliance, une fort honnête récompense. On se disait, de l'autre côté des Alpes, que la Suisse ne résisterait pas à l'offre séduisante d'un cadeau comme le Chablais et le Faucigny et on en était si bien convaincu, qu'on demandait en même temps que la rançon de ce présent inestimable, la cession du Tessin à l'Italie. On fut fort surpris de l'indignation que souleva, dans la Suisse entière, cette proposition de maquignonnage et bien à contre-cœur, on dut reconnaître qu'on avait eu le tort de se découvrir et qu'on avait fait une manœuvre compromettante; on se résigna à désavouer l'auteur de la Neutralité suisse; le ministre italien à Berne fournit des explications qui, au fond, n'étaient que des excuses et, pour l'étranger, on fit publier dans la Nuova Antologia, par un officier de l'état-major, un article où l'on célébrait la nécessité, pour le maintien de la paix européenne, du grand principe international de la neutralité suisse. Mais un officier italien nous a appris ce qu'il fallait penser de la sincérité de ces désaveux en nous révélant que le ministre de la guerre se verrait obligé de modifier le plan de mobilisation pour la prochaine campagne, maintenant qu'il était établi que le passage par la Suisse était devenu une chimère.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la triple alliance cherche à nous enserrer dans nos frontières, s'évertue à faire entrer dans son orbite les Etats petits ou grands qui nous avoisinent. On n'a pas oublié les tentatives qu'elle a faites auprès des hommes d'Etat de l'Espagne, on sait la pression qu'elle a exercée sur le roi des Belges; mais il est clair que la Belgique et la Suisse la préoccupent encore plus que l'Espagne, parce que ces deux pays lui offrent des routes stratégiques d'une importance capitale. Quoiqu'on ait pu dire dans certains journaux, nous avons la conviction que le roi des Belges a résisté à toutes les sollicitations, et nous sommes de ceux qui pensent que c'est précisément pour être en mesure de faire respecter sa neutralité, que la Belgique construit les fortifications de la Meuse; l'Italie, vient d'acquiescer à ses dépens, la conviction que la Suisse n'était point d'humeur à se laisser duper par des amorces fallacieuses, et ainsi les deux Etats tampons sont fermement résolus à jouer le rôle préservateur que leur assignent l'histoire et les traités.

Pour la Suisse il y a eu une de ces déclarations officielles, nous allons dire une de ces manifestations, qui ne prêtent à aucune équivoque et qui rendront désormais impossible toute tentative de récidive, soit de la part de l'Italie, soit de la part de l'Allemagne. « Nous sommes fermement résolus, a dit le président de la confédération aux fêtes de Glaris, à vivre en paix avec tous nos voisins et à remplir tous nos devoirs d'Etat neutre... Nous n'avons pas be-

soin des conseils de l'étranger pour savoir ce que nous avons à faire... Ce n'est pas en vain que nous avons dépensé des millions pour fortifier le Gothard. Nous avons ainsi montré notre ferme volonté de défendre notre neutralité et de résister par les armes à quiconque essaierait de franchir les frontières de notre pays. Et si, par suite d'une attaque du dehors, nous devons, à un moment donné, être amenés à nous départir de cette attitude neutre et à prendre la défensive, nous saurons choisir ceux avec qui nous désirerions être alliés. »

Ces paroles, qui sont suffisamment claires pour n'avoir pas besoin de commentaire ou d'interprétation, ont été entendues et comprises dans toutes les chancelleries, et il est bon de constater, en passant, que les journaux belges n'ont pas été les derniers à applaudir à leur netteté. Elles n'ont surpris personne en France, parce que la France n'a cessé d'avoir la plus imperturbable confiance en la sincérité et l'énergie du vaillant peuple suisse et que l'estime et l'amitié sont également profondes et également inaltérables des deux côtés de la frontière. Mais précisément parce que nous ne voulons à aucun prix que les liens étroits qui nous unissent se relâchent, que nous entendons qu'ils se resserrent encore, nous devons retenir une autre parole de M. Hauser.

Le président de la confédération, parlant des négociations commerciales qui se poursuivent en ce moment entre les deux pays, a dit: « Nous ne voulons pas croire que la France, le pays avec lequel nous entretenons depuis longtemps les relations commerciales les plus actives, veuille persister, à notre égard, dans une politique commerciale qui atteint profondément notre existence économique. Nous ne pouvons pas croire non plus que la France, avec laquelle nous avons vécu pendant une si longue suite d'années dans la plus grande amitié et les relations les plus cordiales, veuille mettre un terme par une rupture semblable et soit disposée à perdre la sympathie de notre République sœur. »

Ce vœu, si noblement exprimé, sera entendu du Parlement. Nous pouvons, sans compromettre la production nationale, faire de sérieuses concessions; nous le devons dans un intérêt supérieur. Déjà les industriels belges cherchent à trouver en Allemagne les débouchés qu'ils avaient naguère chez nous; il faut, à tout prix, empêcher ce courant de s'établir, comme il convient de répondre à l'appel pressant du président de la confédération. Il y va, non pas seulement de la grandeur de la France, mais surtout de sa sécurité.

LA POLITIQUE

On ne cesse de nous répéter que l'Angleterre est le pays modèle au point de vue du régime parlementaire. « Ah! si nous faisons comme les Anglais, dit-on, chaque fois que quelque chose cloche chez nous. Voilà des gens pratiques. Deux partis seulement qui, à tour de rôle, détiennent le pouvoir, se traitent avec courtoisie et défèrent toujours aux vœux de la nation. »

Eh bien! voici ce qui se passe dans ce pays modèle. Le premier ministre actuel, lord Salisbury, chef des conservateurs, refuse de s'incliner devant le verdict rendu par les électeurs. Ceux-ci ne veulent plus de lui; ils lui

ont signifié qu'il devait céder la place à un autre en donnant aux candidats de l'opposition un million de voix de plus qu'à ses propres candidats. C'est une belle majorité. Songez, en effet, que l'Angleterre n'a pas encore le suffrage universel.

Peu importe à lord Salisbury. Il fait déclarer qu'il est à la tête des affaires et qu'il entend y rester. Lord Salisbury, c'est la vraie raison de son attitude, se sait soutenu par la reine qui, au contraire, ne peut souffrir M. Gladstone. Pour expliquer cette préférence, on dit que la reine a de l'autorité et de l'initiative lorsque les conservateurs gouvernent, tandis qu'elle est obligée par les libéraux de se soumettre à la Constitution.

Est-ce bien exact? Et la reine ne serait-elle pas plutôt portée à favoriser les conservateurs par ce seul motif qu'un souverain est naturellement avec ceux qui trouvent que tout va bien et qu'il n'y a rien à changer?

Il faudra cependant bien que lord Salisbury se retire. En admettant que le parti ouvrier et les parnellistes votent avec lui, il n'en restera pas moins à M. Gladstone une majorité d'une trentaine de voix.

Lord Salisbury, il est vrai, prétend que M. Gladstone n'a pas le monopole de la question irlandaise et que rien ne prouve que les nationalistes le suivront.

C'est assez extraordinaire comme raisonnement, car les conservateurs ne se sont jamais occupés de l'Irlande que pour la terroriser. Le vicier Gladstone a plus d'un tour dans son sac. Vous allez voir que, dès la première séance de la nouvelle Chambre des communes, avant la discussion de l'adresse, il empêchera la réélection du speaker (président) conservateur, et fera nommer un des siens. Ce sera alors très drôle.

JEAN-CLAUDE.

DEPECHEES

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

LA PACIFICATION DU TONKIN

Paris, 19 juillet.

Le bruit du prochain rappel de M. de Lannesson prend une grande consistance. Il serait établi, contrairement aux rapports et aux proclamations de M. de Lannesson, que le Tonkin n'est pas pacifié et que le budget colonial est en déficit.

A propos de pacification, on dit qu'à Phu-Lang-Thuong, nos officiers, en pleine guerre, chassèrent sans être attaqués. Aujourd'hui il n'en est plus de même, et les Chinois, en enlevant leurs nombreux matricules, deviennent instantanément des pirates et tirent des coups de fusil contre quiconque tente la moindre excursion dans la campagne.

Dependant nous croyons devoir donner toutes ces nouvelles sous la plus extrême réserve.

LA CATASTROPHE DE SAINT-GERVAIS

Le Matin annonce que le gouvernement va déléguer un ministre pour se rendre à Saint-Gervais et examiner les lieux où s'est produit le cataclysme qui a fait tant de victimes.

A L'ÉLYSÉE

Le président de la République partira jeudi pour Fontainebleau, où il va résider pendant les vacances.

Le maire et l'adjoint de la ville de Montmorillon (Vienne) ont été présentés ce matin à M. Carnot, qu'ils ont invité à assister à la réception que la municipalité organise à l'issue de grandes manœuvres qui seront exécutées en septembre par les corps d'armée de Tours et de Limoges.

M. Carnot n'a pas formellement accepté, mais il est probable qu'il se rendra à cette invitation.

NOS MINISTRES EN VACANCES

M. Loubet, président du conseil, partira probablement demain soir pour se rendre dans la Drôme, où il restera une quinzaine de jours.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, n'a pas encore arrêté la date de son départ. Il se rendra à Ouchy pour accompagner Mme et Mlle Freycinet. Son absence sera d'une dizaine de jours.

M. Ricard, garde des sceaux, quittera Paris vendredi. Il restera absent pendant huit jours.

M. Jules Roche, ministre du commerce, ne rentrera probablement qu'après la clôture de la session de son conseil général.

M. Viette est en ce moment dans le Doubs; il est attendu jeudi matin et présidera, dans l'après-midi, la séance d'ouverture du congrès international de navigation.

LES TROUBLES AU MAROC

Oran, 19 juillet.

On annonce la prochaine arrivée d'un croiseur qui stationnerait dans le port, pour le cas où les troubles signalés à Tanger prendraient de la gravité et où la sécurité de nos nationaux serait menacée.

FÊTES A NICE

Nice, 19 juillet.

Le conseil municipal a décidé de célébrer le centenaire de la première réunion de Nice à la France le 4 novembre 1832. Des fêtes seront organisées à cette occasion.

Français et Italiens

Turin, 19 juillet.

Vingt Piémontais employés aux travaux du chemin de fer de Lyon à Paray-le-Monial ont été envoyés à la Gazette piémontaise une lettre dans laquelle ils se plaignent d'avoir été chassés de leur chantiers et poursuivis dans les bois, à coups de pierres et de revolver, par 300 ouvriers français.

LE TRAITÉ FRANCO-ESPAGNOL

Madrid, 19 juillet.

La discussion sur la politique douanière du gouvernement a été close par un vote de confiance qui a été adopté par 157 voix contre 75.

Au cours de la discussion, M. Sagasta a blâmé la conduite du gouvernement, notamment dans les rapports commerciaux avec la France. Il a déclaré que si le gouvernement s'était montré moins maladroit, il aurait pu obtenir de la France plusieurs avantages.

LES MINEURS ANGLAIS

Chesterfield, 19 juillet.

35.000 mineurs du Desbysline ont tenu hier leur meeting annuel. On a voté un ordre du jour en faveur de la création d'une fédération internationale des mineurs, la journée de huit heures et des améliorations à la loi sur la responsabilité des patrons.

DANS L'AFGHANISTAN

Londres, 19 juillet.

Suivant une dépêche de Calcutta au Daily Chronicle, l'émir de l'Afghanistan a ordonné la levée de 70.000 hommes dans les tribus pour réprimer la révolte des Hazaras. Mais plusieurs tribus ont refusé de fournir leur contingent, à cause des exactions des Afghans et des intrigues de l'émir avec la Russie.

Nouvelles Militaires

Paris, 19 juillet.

Du 7 au 13 août inclus auront lieu, sur l'emplacement connu de l'ancien camp de Lannemezan, d'importantes manœuvres de cavalerie, sous la direction du général Loissillon, membre du comité technique de la cavalerie, commandant du 1er corps d'armée.

Le camp de Lannemezan est un immense plateau qui s'étend sur les départements de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Gers. Deux divisions provisoires de cavalerie prendront part à ces manœuvres.

La première division, commandée par le général Jacquemin, inspecteur permanent de cavalerie de Bordeaux, sera composée : 1° de la 18e brigade de cavalerie, 150 dragons en garnison à Libourne, 600 hussards en garnison à Bordeaux, commandée par le général d'Estromont, à Libourne; 2° de la 17e brigade de cavalerie, 100 dragons en garnison à Montauban, 90 chasseurs en garnison à Auch, commandée par le général Boysson, à Montauban.

La deuxième division, commandée par le

général Bignon, inspecteur permanent de cavalerie à Marseille, sera composée : 1° de la 15e brigade de cavalerie, 114 dragons en garnison à Tarascon; 2° la 16e brigade de cavalerie, à Marseille; 3° la 16e brigade de cavalerie, 17e dragons en garnison à Carcassonne, 13e régiment de chasseurs en garnison à Béziers, commandée par le général de Benoist, à Carcassonne.

Des expériences de tir contre les aérostats captifs viennent d'avoir lieu dans le 9e corps d'armée. Des pièces de siège ont lancé des obus sur les aérostats captifs à une hauteur de 5 à 600 mètres. Un premier ballon n'a été atteint qu'au seizième coup; mais les autres ont été crevés de la quatrième à la septième épreuve.

Il a été décidé qu'on renouvellerait l'expérience au cours des grandes manœuvres prochaines.

D'autre part, l'ordre de la pratiquer dans différentes régions sera envoyé, notamment au 7e, 14e et 18e corps.

La revue générale aura probablement lieu le 15 août, veille de la dislocation de cette importante masse de cavalerie, sur l'emplacement de l'ancien camp de Lannemezan. Tous ces régiments se rendront sur le terrain de manœuvres par étapes.

Les Manœuvres Navales

Toulon, 19 juillet.

La journée d'hier a constitué le prélude de la deuxième période des grandes manœuvres navales.

Un premier groupe de réservistes de la marine désignés pour accomplir au port de Toulon la période d'instruction militaire, est arrivé. En outre, le croiseur le Latane, commandé par M. le capitaine de frégate Bernard, venant de Patras (Grèce), a mouillé sur rade. Ce navire a aussitôt opéré son ravitaillement de façon à être, aujourd'hui même, à la disposition de M. le vice-amiral Riennier, commandant en chef l'escadre d'évolutions.

En vue de renforcer, pendant les prochains exercices, la défense des ports du littoral, les canonniers cuirassés Achéron, Fusée, Miravalle, les torpilleurs 140, 143, 144, 63, 65, 68, 135 sont entrés en armement définitif et le transport la Girarde, s'est rangé sous les ordres du vice-amiral Vignes, qui sera chargé de procéder aux examens de lancement et d'installation de l'estacade de la rade d'AJaccio.

Jusqu'à la fin de la semaine, ces importantes forces navales procéderont aux exercices d'entraînement qui doivent précéder les attaques du littoral depuis Villefranche jusqu'au cap Couronne, fixées aux 27, 28, 29 et 30 juillet courant.

Brest, 19 juillet.

L'escadre du Nord, composée de deux divisions, sous les ordres du vice-amiral Lefèvre, commandant en chef, et du contre-amiral Barrère, commandant en sous-ordre, arrivera à Brest dans la nuit du 23 juillet courant, venant de Cherbourg. Après quelques jours consacrés au ravitaillement en vivres et en matériel de rechange, cette escadre comprendra les cuirassés Suffren, Paris, Folénilant, Victorieuse, Requin et Tonnerre; les croiseurs-torpilleurs Surcouf et Epervier; l'avisotorpilleur Lance et les torpilleurs de haute-mer Déjà, Alarme, Turco et Zouave. recevra une partie des réservistes, qui seront appelés au chef-lieu du deuxième arrondissement maritime, pour une période de vingt-huit jours.

Le surplus de ces réservistes, soit environ 600, sera réparti dans les différents forts et batteries constituant la défense des côtes Nord et Sud du port de Brest.

Le vice-amiral de La Jaille, préfet maritime, commandant en chef des forces de terre et de mer à Brest, prendra la haute direction de la défense à laquelle seront affectés le croiseur Rigault-Genouilly, le garde-côtes cuirassé Tempête et les torpilleurs de la défense fixe et de la défense mobile du port.

Après quelques simulacres d'attaque et de défense, quelques évolutions préliminaires, les opérations ayant pour objet le service de mobilisation commenceront le 26 juillet pour finir le 1er août suivant. Pendant cette période de cinq jours pleins, l'escadre du Nord, figurant l'ennemi, effectuera des croisières sur les côtes avec simulacres de débarquement sur certains points, opérations contre lesquelles la défense s'opposera à l'aide de ses vedettes, des postes électro-sémaphoriques et des pièces à longue portée des forts et batteries casernées, qui, de façon interrompue, doivent garantir le littoral contre toute tentative d'agression.

D'autres enseignements pourront être tirés de ces opérations, notamment sur le degré d'instruction des réservistes mobilisés, sur la tactique qu'on devra mettre en usage en de telles circonstances.

tances, sur le concours des postes électro-sémaphoriques appelés en temps de guerre à jouer un rôle des plus importants.

Conseil supérieur de l'Instruction publique

Paris, 19 juillet.

Le conseil supérieur de l'Instruction publique a clos, aujourd'hui, sa session.

Il a adopté dans l'ordre de l'enseignement secondaire un projet relatif aux congés extraordinaires dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles. Actuellement, on sait que des jours de congés sont souvent accordés à l'occasion de la visite d'un personnage officiel quelconque; des abus en sont résultés. Un arrêté, approuvé par le conseil, remédie à cette situation et fixe à huit par an le chiffre des congés extraordinaires qu'il sera à l'avenir possible d'accorder.

Le congé de Pâques est en outre fixé du mercredi de la semaine de Pâques au lundi de Quasimodo.

Le conseil a rejeté le projet formé par la dame Fay-Jacquet, ex-insitutrice publique à Fontcouverte, contre une décision du conseil départemental de la Savoie lui interdisant, d'une manière absolue, les fonctions de l'enseignement.

Le conseil a, par contre, admis conformément aux conclusions de sa commission, le projet formé par la dame Fontaine, sœur Julie de Jésus, contre la décision du conseil départemental de la Haute-Savoie confirmant l'opposition faite par le maire de Bons à l'ouverture d'une école privée.

LÉGION D'HONNEUR

Paris, 19 juillet.

Les décorations de la Légion d'honneur pour l'Instruction publique et les beaux-arts paraîtront demain au Journal Officiel.

Instruction publique et Beaux-Arts

MM. Jules Verne, homme de lettres; Bernier, peintre, et Rodin, statuaire, sont nommés officiers.

Sont nommés chevaliers: MM. Cizos, directeur de l'Académie de Grenoble; Babin, Maire de Tours; Reybet, Applan, peintre; Carries, sculpteur; Mauron, graveur-lithographe; Paul Vêronge de la Nux, compositeur de musique; Bertrand, directeur de l'Opéra.

Finances

Sont nommés, sur la proposition du ministre des finances, dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur, M. Leblant, inspecteur des finances. Au grade de chevalier, MM. Tranehan, chef de bureau hors cadre, au ministère des finances, chef du secrétariat particulier de M. Carnot; Pomaret, directeur des contributions à Nîmes; Mauchez, rédacteur financier au Temps.

L'île Sangi

DOUZE MILLE VICTIMES

Sydney, 19 juillet.

Voici des détails complémentaires sur la terrible catastrophe que je vous ai annoncée hier :

C'est le 29 juin que le Catterthun, arrivant à Timor, fit la rencontre d'un steamer hollandais dont le capitaine raconta qu'il avait quitté Sangi le 7 juin et que, quelques heures après son départ, une terrible explosion s'était produite; de véritables ondes de cendres s'abattaient sur le pont du navire, et de gros nuages de poussière noire cachaient complètement l'horizon.

Quand le vent eut balayé tout cela, quand l'atmosphère se fut éclaircie, l'île Sangi avait disparu.

Le capitaine hollandais est convaincu qu'elle a été mise en pièces et engloutie avec sa population entière, évaluée à 12.000 habitants, dans l'éruption dont le steamer avait pu éviter les ravages.

Les six vaisseaux qui, paraît-il, étaient ancrés autour de l'île quand le navire hollandais la quitta, n'ont pas dû être épargés. Et comme le capitaine du Catterthun demandait à son collègue pourquoi il n'était pas revenu sur le lieu de la catastrophe pour s'assurer de la vérité, il lui fut répondu que la saturation sulfureuse de l'atmosphère obligeait le navire à fuir au plus vite.

Le capitaine anglais accorde pleine confiance à ce récit et rappelle que l'île Luzon,

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

20 juillet

39

ROCAMBOLE

PAR

PONSON DU TERRAIL

Monsieur... monsieur... supplia Fernand.

Mais, reprit le juge, vous aviez une maîtresse...

Une maîtresse! s'écria Fernand avec indignation.

Cette maîtresse, qu'on nomme la Baccarat dans le monde galant, est une de ces femmes dont les faveurs s'achètent au poids de l'or, et il est très probable que, pour satisfaire cette ruineuse exigence...

Monsieur, interrompit vivement l'accusé, hier encore, je ne connaissais point cette fille...

Dependant vous avez été arrêté chez elle?

C'est vrai... Mais, à cette heure encore, j'ignore comment j'ai pu m'y trouver...

Monsieur, dit le juge avec bonté, songez que des aveux valent toujours mieux que des dénégations obstinées et qui sont démenties par l'évidence. Vous aggravez votre position.

Monsieur, répondit Fernand avec un accent de vérité si profond que la conviction du juge en fut ébranlée, un horrible mys-

tère enveloppe cette affaire, mais je vous jure que je suis innocent.

Je le désire, reprit le juge ému, mais comment concilier à la fois le vol, votre brusque sortie, votre disparition pendant vingt-quatre heures, et enfin votre arrestation chez une femme bien connue par ses prodigalités; comment concilier tout cela avec votre innocence?

Fernand leva les yeux au ciel. Dieu est grand, dit-il, et il me juge à cette heure. Monsieur, je suis innocent.

Vous allez être conduit chez vous par deux agents et un officier de paix, continua le juge d'Instruction, et de la rue Moncey chez votre maîtresse. Une perquisition sera opérée sous vos yeux chez elle et chez vous; si le portefeuille ne s'y trouve pas, ce sera pour vous une circonstance à décharge.

Allons, monsieur, allons, s'écria le jeune homme. Je suis innocent!

Le juge d'Instruction sonna, un homme vêté de noir se présenta. C'était l'officier de paix.

Suivez monsieur, dit le juge à Fernand avec bonté. Nous allons déployer le moins de cérémonial possible en toute cette triste affaire et éviter le scandale.

Fernand salua le juge et sortit la tête haute, fort de son innocence.

Dans l'antichambre, deux agents en habits de ville se placèrent à ses côtés: Monsieur, lui dit l'officier de paix d'un ton poli, ordinairement les accusés sont conduits dans une voiture des prisons et par des agents en uniforme, mais M. le juge d'Instruction a eu égard à votre situation antérieure, et j'espère que vous me suivrez sans résistance.

Je vous le jure, monsieur. Je ne suis pas homme à chercher à fuir avant d'avoir victorieusement prouvé mon innocence.

L'officier de paix conduisit son prisonnier à la porte de la Conciergerie, où attendait un cabriolet de régé.

Le jeune homme y monta, et l'un des agents dit au cocher :

Rue des Marais, n° 2.

La maison que Fernand habitait n'avait que de petits locataires, employés pour la plupart, et ne demeurant point chez eux pendant la journée. Le concierge était une vieille femme peu intelligente et ne s'occupant que très médiocrement de ses locataires.

L'arrivée de Fernand en compagnie de trois inconnus, dont le costume ne trahissait pas suffisamment la profession, ne produisit donc aucune sensation dans la maison, et le jeune homme put gagner son quatrième étage sans attirer l'attention de personne.

Le modeste logis qu'il occupait se composait de deux pièces, un petit salon, une chambre à coucher, le tout meublé en noyer, et l'inspection en était des plus faciles.

Les agents se livrèrent à une perquisition minutieuse, fouillèrent le secrétaire, la commode, l'unique placard, sondèrent le lit, les sièges et ne trouvèrent rien. Fernand était calme, et quand ce fut fini, il dit à l'officier de paix, avec un sourire :

Vous le voyez, monsieur, le portefeuille que vous cherchez n'est point ici.

Allons rue Moncey, dit l'officier de paix. Mais je ne vous cacherais pas que si là, comme ici, nos recherches sont infructueuses, cela n'améliorera pas beaucoup votre position; car on a négligé de lancer un mandat d'amener contre la Baccarat, qu'on aurait dû arrêter avec vous, et il se peut fort bien qu'elle ait fait disparaître le portefeuille depuis ce matin.

Fernand hocha la tête négativement.

Elle ne l'a jamais eu en sa possession, dit-il.

On fit remonter l'accusé en voiture et il fut conduit rue Moncey.

Baccarat venait de quitter son hôtel avec Fanny, et, à cette heure, le faux médecin la

faisait entrer dans la maison de santé, d'où elle ne devait pas sortir.

Le domestique de Baccarat se composait d'un cocher, d'une cuisinière, d'une femme de chambre, d'un groom et d'un jardinier. Sa mère, comparse qui n'a que faire dans notre histoire, tenait la maison. Au moment où l'officier de paix se présenta, la mère était absente depuis une heure; elle était allée au marché avec la cuisinière, ne sachant rien de ce qui s'était passé dans la chambre de Baccarat.

Le cocher conduisit sa maîtresse à la maison d'alliés; Fanny, la femme de chambre, l'accompagna.

Il n'y avait donc à l'hôtel que le jardinier et le groom.

A

l'une des Philippines, a récemment beaucoup souffert d'éruptions volcaniques qui ont dévasté la plus grande partie de son territoire.

Il est, en outre, passé dix-neuf jours après la catastrophe de Sangi devant Célébes, et a remarqué que les bords de l'île étaient jonchés de débris.

Cette catastrophe rappelle, non seulement par la localité mais encore par les effets et les circonstances dans lesquelles elle s'est produite, le cataclysme qui a eu lieu le 28 juillet 1883 dans les îles de la Sonde, par suite de l'éruption d'un volcan, situé dans l'île de Krakatoa.

Dans la baie de Lampong, un des meilleurs abris de Sumatra, au fond de laquelle se trouvait la ville de Tékou-Béoung, tout fut détruit sur une étendue de huit kilomètres.

A Spesswyok, les roches avaient, en tombant, la température du fer rouge ; elles mirent le feu aux maisons dans la partie la plus peuplée de la ville.

Le fleuve Jacatana, sur les rives duquel s'élevait Batavia, fut tellement obstrué par la lave et les débris de toute sorte que son cours fut détourné.

L'île d'Anis, située à vingt milles à l'est de Batavia, fut complètement inondée et l'île de Midah, à dix milles de la côte de Java fut en grande partie engloutie.

L'immense ondulation soulevée par l'effondrement des îles qui disparurent se propagea dans les détroits, au nord jusqu'à Bornéo, à plus de cent vingt lieues de mer de distance et à l'est jusqu'à l'extrémité de Java.

Plusieurs milliers de personnes trouvèrent la mort dans cette catastrophe.

L'ÉRUPTION DE L'ETNA

Catane, 18 juillet.

Voici de nouveaux et intéressants détails sur l'éruption de l'Etna :

L'éruption a commencé derrière le Monte-Nero, situé au sud-est du cratère principal. Dans la soirée du 8 juillet, on vit une immense colonne de fumée noire qui sortait de ce cratère. Cette manifestation fut accompagnée de nombreux éclairs et de violentes secousses de tremblement de terre.

Le 9 juillet, à une heure de l'après-midi, une formidable détonation mit en émoi la population et fut le signal de l'éruption.

Un cratère venait de s'ouvrir sur le mont Palombara, dans les vignobles du comte Sélafrani, sur le terrain de la commune de Scoverte. Depuis, dix-sept cratères se sont ouverts sur une énorme crevasse longue d'un kilomètre ; presque tous lancent de la lave, des cendres et des fragments de roche ; quelquefois, des agglomérations de métaux en fusion qui sont projetés à une hauteur de plusieurs centaines de mètres et éclatent dans l'air comme une bombe. Ces phénomènes ressemblent pendant la nuit, à de gigantesques fusées retombant en pluie comme un feu d'artifice.

Un véritable torrent de lave coule à droite et à gauche du Monte-Nero, formant des deux côtés de superbes cascades qui présentent un spectacle indescriptible. Qu'on se figure ce torrent de lave liquide et ardente se précipitant du haut des rochers dans des précipices énormes et l'on aura une pâle idée du spectacle offert par cette éruption.

Ces deux cascades, vues de loin, ressemblent à deux colonnes ; elles sont visibles de Catane, ville éloignée d'une vingtaine de kilomètres.

Deux courants dérivent de ces cascades : l'un, se dirigeant vers l'est, menace Nicolosi ; l'autre, se dirigeant vers l'ouest, menace Borlito et Belpasso.

Le temps est beau, mais un immense nuage de fumée noire couvre le ciel du côté du cratère de l'Etna jusqu'aux montagnes de la Calabre.

Les trépidations du sol continuent ; elles sont accompagnées d'un bruit semblable à celui d'une bombe qui fait explosion et de grondements souterrains qui rappellent une décharge d'artillerie.

Les nuits, qui sont d'une douceur extraordinaire, offrent un spectacle féérique, mais terrifiant ; la pâle lumière de la lune illumine les sommets des collines couvertes de vignobles splendides. On organise beaucoup d'excursions pour aller visiter les lieux dévastés par l'éruption.

Au sommet de l'Etna, à 3,500 mètres de hauteur, se trouve le cratère. La neige qui d'ordinaire couronne la cime a été foncée par la chaleur de l'éruption. On voit lentement avancer le courant de lave qui part quelquefois nocturne ; quand il se refroidit, il est quelquefois agité par des secousses intérieures qui le crevasent et alors on aperçoit des jets qui semblent de l'or en fusion.

Plusieurs petits bras se sont ainsi greffés sur le principal, ravageant sur un très grand espace ces terres dont la fertilité est proverbiale. A l'approche de la lave, les herbes et les arbustes se dessèchent et, finalement prennent feu. Les arbres lambent comme des allumettes ; ce spectacle de destruction est horrible. Les propriétaires et les paysans restent immobiles et muets, comme hébétés ; puis, quand leur champ a disparu sous un linceul de feu, ils s'éloignent en pleurant en silence, entraînant leurs femmes et leurs enfants.

Il est difficile de donner une idée de la fertilité des campagnes qui viennent d'être dévastées. Les admirables jardins de Razzano sont complètement détruits ; dans ces jardins, on cite des arbres qui rapportaient jusqu'à 450 francs par pied.

Le courant qui marche vers l'ouest, et qui suit le lit de la lave déposée en 1886, parcourt 150 centimètres à l'heure ; il s'est un peu ralenti. Le front du courant est de 150 mètres ; à l'heure actuelle, il est à 3 kilomètres de Nicolosi, à 5 kilomètres de Borlito. Ces deux localités ne courent aucun danger immédiat.

Les bras occidentaux ont une tendance à dévier vers le Sud-Ouest. Il se subdivise d'ailleurs en plusieurs petits courants. Quant au bras oriental, qui semblait s'être arrêté, il reprend sa marche, avançant avec une vitesse moyenne de deux mètres à l'heure, tandis que la rapidité du bras occidental se maintient à neuf mètres par heure. Les jours d'éruption, l'espace parcouru par le bras occidental est de sept kilomètres, soit une moyenne de quarante-trois mètres à l'heure ; le bras oriental parcourt six kilomètres, soit une moyenne de vingt-cinq mètres à l'heure.

Le professeur Bucca est revenu de Nicolosi après avoir séjourné pendant deux jours sur les pentes de l'Etna. Il assure que trois cratères seulement sont en éruption ; deux lancent des quartiers de roche, des cendres ; un seul jette de la lave. L'éruption tend à diminuer, les coulées de lave ont une tendance à s'élargir et leurs ravages sont par conséquent plus considérables.

Nicolosi est envahi par des étrangers, la population est attirée ; les femmes parcourent les rues en chantant des cantiques.

Pendant la nuit, d'épouvantables grondements se sont fait entendre. L'éruption de l'Etna augmente. Les matières lancées s'élevaient à plus de 400 mètres. Ce matin, les bruits souterrains étaient rares et faibles. Il n'y a encore aucun danger pour les habitants.

A Palagonia, outre les détonations du

volcan, on entend des bruits souterrains dans le lac de napha. Dans les fontaines de Vaccarella, il se produit aussi des éruptions de gaz.

UN CONFLIT SANGLANT

Trois Morts

Budapest, 19 juillet.

Dans la propriété de Tanas, près de Nagyvarad, un conflit sanglant a éclaté entre le propriétaire et ses moissonneurs.

La gendarmerie étant intervenue, le sergent Wagner a été massacré par les ouvriers.

Les gendarmes ont alors fait usage de leurs armes et deux ouvriers ont été tués.

LE CHOLÉRA A PARIS

Paris, 19 juillet.

La situation de la banlieue du nord de Paris s'est améliorée depuis hier. On relève seulement trois cas de maladie cholérique à Aubervilliers, deux à Saint-Denis et des cas isolés dans deux ou trois communes.

L'administration des pompes funèbres a fait préparer pour ses agents et ses porteurs un médicament dont voici la composition par litre :

Quarante centilitres d'alcool à 36° ; deux gouttes d'essence de menthe anisée ; deux grammes de laudanum de Sydenham ; deux cents grammes de sucre fondu dans soixante centilitres d'eau.

Chaque fois qu'une épidémie de choléra a été constatée, l'administration a obligé les employés des pompes funèbres chargés des ensevelissements et des convois, de prendre un verre à liqueur de ce médicament.

D'après les renseignements qui ont été fournis par l'administration à la préfecture de la Seine, depuis 1852, aucun employé des pompes funèbres ne serait mort du choléra.

Dépêches Diverses

UN SINGULIER TRUC

Paris, 19 juillet.

Un individu se présentait, vendredi dernier, chez M. Chanier, pharmacien, 6, faubourg Montmartré, et demandait trois flacons d'une spécialité pharmaceutique qui ne se trouvait pas dans l'officine.

M. Chanier pria l'individu de repasser le soir, et après son départ, il envoyait son garçon acheter les flacons demandés au siège de la Société où se débitait le produit.

L'acheteur ne s'étant pas présenté, M. Chanier, hier matin, allait retrouver le directeur de la Société, le priant de reprendre les flacons inventés.

On lui opposa un refus formel. Pendant que M. Chanier discutait, plusieurs autres pharmaciens arrivaient successivement dans l'établissement, tous munis de flacons du même produit qui leur avaient été commandés et qu'on leur avait laissé pour compte.

Au cours des explications, les pharmaciens recoururent tout à coup dans le magasin de l'établissement, l'inconnu qui était venu leur faire les commandes.

Furieux, les pharmaciens se rendirent en foule chez M. Mouquin, commissaire de police, et lui soumirent leurs doléances.

Le garçon de magasin, interrogé, a déclaré qu'il faisait les commandes à l'instigation de son patron.

Le commissaire de police n'a pas encore pris de décision, car aucun délit ne semble établi.

En attendant, l'affaire en est là

LES AÉRONAUTES DU « JUPITER »

Le casino du Havre avait organisé hier une grande fête en l'honneur du capitaine Forlié, l'un des aéronautes du « Jupiter ». Celui-ci est monté sur une table et, dans une allocution couverte d'applaudissements, a remercié l'assistance de ses marques de sympathie. Il a fait ensuite un court récit de son voyage.

Au banquet qui lui a été offert dans la soirée, il a été donné lecture du rapport officiel du « Jupiter ».

De son côté, M. Besançon a écrit à M. Leffèvre, président de la Société des ballons à Londres, de bien vouloir faire les démarches nécessaires afin qu'il puisse rentrer en possession de ce qui reste de l'aérostat.

M. Besançon va faire une nouvelle ascension dimanche prochain. Il partira de l'usine à gaz de la Villette.

UN DRAME DANS UNE ROULOTTE

Des forains étaient installés depuis plusieurs jours, à l'occasion de la Fête du 14 juillet, sur l'avenue des Gobelins.

On avait remarqué que chaque nuit, après la fermeture des boutiques, des cris atroces, partant d'une des voitures, se faisaient entendre.

L'officier de paix de l'arrondissement prévenu de ces faits chargea deux de ses agents de se tenir en permanence en face du numéro 52, d'où ce bruit semblait venir.

Ceux-ci se tenaient en observation, la nuit dernière, vers trois heures, quand soudain, ils entendirent des appels désespérés partant de la voiture d'un forain nommé Renaud.

Ce dernier vociférait, tandis que sa femme et ses enfants poussaient des cris déchirants.

Les gardiens s'approchèrent et sommèrent Renaud s'y étant refusé, les agents allèrent chercher plusieurs de leurs collègues et enfoncèrent la porte.

Lorsqu'ils pénétrèrent dans le véhicule, ils assistèrent à un spectacle répugnant.

Mme Renaud, la chemise déchirée et maculée de sang, luttait contre son mari qui la frappait avec une brutalité révoltante. A terre, gisaient sur le plancher les petits Renaud. Les pauvres enfants avaient été frappés et renversés de leur berceau par leur père.

Cette brute, qui paraissait être dans un état d'exaltation extrême, chercha à opposer aux agents une résistance désespérée.

Il s'arma d'une chaise et chercha à les en frapper, criant :

— Je me tuerai, pas mal d'aller au bagne. Ce misérable a été arrêté et conduit à la disposition de M. Perruche, commissaire de police.

FORÊTS INCENDIÉES

Toulon, 19 juillet.

Les forêts de Bagnols et de Saint-Paul ont été brûlées sur une surface de 10,000 hectares.

A Fréjus, on cite le fait d'un homme qui, pris dans les parages du sinistre, et n'ayant aucune issue pour s'enfuir, s'est sauvé en se jetant dans un puits peu profond heureusement. Les flammes tourbillonnaient au

dessus de sa tête qu'il refroidissait en la plongeant sous l'eau. Il attendit au moins 20 minutes dans cette position. Enfin l'incendie prit une autre direction. Il se cramponna aux parois et enjamba la margelle. Il était en plein air ! Le feu était déjà loin.

Il sortit comme il put de la forêt qui était en cendres incandescentes et se retrouva au milieu des soldats et des gens qui combattaient l'incendie.

Les troupes du 112^e de ligne sont rentrées à Antibes ; mais au dernier moment nous apprenons que le feu s'est déclaré de nouveau dans la forêt de l'Estérel. L'incendie activé par le mistral, prendrait des proportions inquiétantes.

Catastrophe de St-Gervais

Paris, 19 juillet.

Le Journal des Débats demande la croix de la Légion d'honneur pour Denzler, le coiffeur dont les dépêches ont signalé la conduite héroïque dans la catastrophe de Saint-Gervais.

Toutes les relations qui nous sont faites de la catastrophe de Saint-Gervais, dit-il, s'accordent pour signaler le sang-froid, le courage et le dévouement dont a fait preuve le coiffeur de l'établissement des bains.

Des traits de ce genre ne sauraient être trop loués. Ce n'est pas avec de l'argent qu'on se récompense ; une médaille de sauvetage ou une médaille d'honneur seraient un témoignage insuffisant de la reconnaissance et de l'estime publiques.

Si la formule « services exceptionnels », si fort prodiguée dans les décrets de nominations dans la Légion d'honneur, est justifiée, c'est bien dans un cas comme celui-ci. Nous ne savons quel prix aristocratique ou quelle préférence pour des services moins glorieux pourrait empêcher le gouvernement de disposer d'une croix de la Légion d'honneur en faveur du coiffeur de Saint-Gervais.

Les Victimes Lyonnaises

Par suite d'une erreur typographique, la fin de notre compte rendu d'hier, mentionnant les funérailles de Mlle Chavent, a été tronquée, et nous avons donné les obsèques des trois autres victimes de Saint-Gervais, alors que nous voulions simplement annoncer le jour et l'heure de ces enterrements.

Les funérailles de M^{me} veuve Louis Roux, de M. Thévenet-Monet, son frère, et de M. Ernest Peyot ont eu lieu hier mardi, à 9 heures du matin.

Les cercueils avaient été déposés dans la crypte d'Ainay. A gauche était placé celui de M^{me} Roux, recouvert d'un drap noir, puis ceux de M. Thévenet-Monet et de M. Peyot, deux cercueils recouverts d'un drap blanc, car M^{me} Thévenet et Peyot étaient célibataires.

Quelques mots sont nécessaires sur ces trois victimes d'une catastrophe sans précédent, étroitement liées pendant leur vie et que la mort a réunies pour être conduites ensemble au champ de l'éternel repos.

M^{me} Louis Roux était la veuve d'un agent de change. Sous l'Empire, elle avait été fort élégante dans la société lyonnaise et, fort répandue, figurait dans toutes les fêtes.

A la mort de son mari, M^{me} Louis Roux se retira complètement du monde. Son frère, M. Thévenet, vint alors habiter auprès d'elle pour rendre moins triste sa solitude ; quelques années après, M. Peyot, associé de M. Thévenet et son ami intime, vint à son tour habiter la même maison. Ils ne se quittaient pas : c'est ainsi que cette année M^{me} Louis Roux étant allée, suivant son habitude, à Saint-Gervais-les-Bains, MM. Thévenet et Peyot l'accompagnèrent.

Les trois cercueils, qui disparaissent sous des couronnes et des bouquets de fleurs et de perles, ont été dans le cortège placés dans l'ordre suivant : en tête, le cercueil de M^{me} Roux, puis celui de M. Thévenet et, en dernier lieu, celui de M. Peyot.

Le deuil était conduit par les parents les plus rapprochés : MM. Roux, Pupier-Allard, Perrachon, Monet et Rabatall, etc.

Une foule nombreuse a suivi le cortège jusqu'au cimetière de Loyasse, où l'inhumation a eu lieu.

Le corps de M^{me} Roux a été inhumé dans le caveau de la famille Roux-Rozier ; celui de M. Peyot, dans la concession où il repose sa mère, son père et sa sœur. M. Thévenet a été inhumé dans une concession de famille.

Départements

RHONE

Ampuis. — Tir. — Dimanche, 24 juillet, dernière séance de l'arme lisse, les sociétaires sont priés d'y venir d'urgence, de cinq heures du matin à dix heures et demie, et de deux heures à sept heures et demie du soir.

La séance du 31 juillet sera consacrée à la loterie des prix et récompenses. Le banquet aura lieu chez M. Guibert, à midi précis. Prix du banquet 3 fr. 30.

Gleizé. — Fête nationale. — La population républicaine s'est réunie en un banquet. Cent vingt convives ont pris part à ce dîner, présidé par l'honorable M. Chabert, maire et conseiller d'arrondissement, qui, au dessert, a porté un toast à ceux qui ont versé leur sang pour la liberté.

M. Melouze, adjoint, a bu à la santé de M. le maire et de la République.

Un vin entrain et une franche gaîté ont marqué ce repas, où de joyeux chansons se sont fait entendre ; une quête faite au profit des écoles laïques a produit la somme de 21 fr.

Tous les habitants ont ensuite pris part au bal et à la retraite aux flambeaux qui ont terminé cette fête patriotique.

AIN

Meximieux. — Excursion. — Dimanche prochain, l'Harmonie lyonnaise fera une excursion à Meximieux. Après-midi, quelques jeux et attractions se feront à la prairie ; le soir il y aura retraite aux flambeaux.

LOIRE

Saint-Etienne. — Les élections départementales. — Quoique la période électorale soit peu agitée, les élections se préparent à Saint-Etienne, comme dans le département.

A Saint-Etienne, des noms sont prononcés, mais le comité de l'Alliance n'a arrêté encore aucune candidature. Il termine les réunions électorales où sont nommés les délégués qui formeront le comité électoral. Un grand nombre d'électeurs ont été convoqués à des réunions, qui ont eu lieu dans l'ordre le plus parfait.

Les électeurs soucieux de faire représenter dignement Saint-Etienne au conseil général de la Loire sauront faire triompher les candidats leur offrant toutes les garanties.

— Mortalité infantile. — L'état-civil de Saint-Etienne enregistre aujourd'hui sept décès, dont un bébé de cinq mois et six fillettes, âgées de un à cinq ans.

C'est certainement la première fois que ce cas se présente. Il est à croire que les enfants paient un tribut aux chaleurs excessives des jours derniers, car il n'existe pas d'épidémie dans la ville.

Rive-de-Gier. — Noyé. — L'éclusier du pont de la Pomme était prévenu ce matin par des gamins qu'une galochette surnaissait sur le canal ; de suite, il fit baisser les eaux et bientôt l'on aperçut le cadavre, qui a été reconnu pour être celui du nommé Antoine Chapat, 34 ans, sans domicile fixe, né à Givors.

Les constatations médico-légales ont été faites par M. le docteur Grome et M. Fabre, commissaire de police.

L'enquête faite, il résulte que, la nuit dernière, vers minuit, Chapat se trouvait couché sur le parapet du pont de la Pomme et que, pris d'un étourdissement subit, il est tombé sur le mur du halage et de là dans le canal, ce qui expliquait la large blessure qu'il portait au front.

ISERE

Vienne. — Police correctionnelle. — Demain, une des personnes les plus connues et les plus sympathiques de notre arrondissement passera en police correctionnelle sous l'inculpation d'outrages envers la gendarmerie dans l'exercice de ses fonctions.

Le fait est que le brigadier de gendarmerie ayant appelé M. Malescourt par un sobriquet assez insultant, celui-ci lui répondit : « Je ne vous permets pas de m'appeler ainsi, je ne vous appelle pas Pandore ».

L'affaire, plaidée par M^e Chemin, avocat, attirera certainement à l'audience une foule considérable et les débats seront sûrement intéressants.

Nous donnerons demain les résultats.

Pigeon voyageur égaré. — M. Mounier, propriétaire à Sainte-Blandine-sur-Vienne, a trouvé, hier soir, un pigeon voyageur qui s'était rendu chez lui.

Ce volatile portait à la patte un anneau en cuivre avec l'inscription suivante : Lyon-92 S 56 ; il avait en outre une aile colorée en rouge, violet et bleu.

M. Mounier tient ce pigeon à la disposition du réclamant.

Concert au Cercle démocratique. — Le Cercle démocratique a donné dimanche dernier le brillant concert que nous avons annoncé comme devant faire suite à la fête du 14 juillet.

Des 2 heures 1/2, la grand-salle des fêtes, richement ornée et pavée, était bondée de spectateurs et surtout de spectatrices en toilette de gala.

Le programme du concert, artistiquement composé, a été interprété avec un goût parfait et un talent musical au-dessus de tout éloge ; aussi, à différentes reprises, les applaudissements poussés jusqu'à l'enthousiasme ont accueilli la plupart de nos artistes et la Symphonie viennoise.

— Sou des Ecoles. — Dans un banquet offert par M. Four, directeur du Grand-Hor-Marché, maison Gompel et Cie, le 14 juillet dernier, à tous ses employés, une collecte a été faite au profit du Sou des écoles laïques, et qui a produit la somme de 8 francs, versée entre les mains du trésorier de la société.

DROME

Valence. — Autour des élections. — M. Bslat, ancien très justement aimé et estimé, ancien maire de Valence, président du conseil général de la Drôme, président de chambre à la cour d'appel de Poitiers, va se présenter de nouveau au conseil général.

Son succès est absolument certain, malgré les menées de quelques personnes.

Jusqu'à présent, on croyait qu'il n'aurait pas eu de concurrents, mais nous apprenons que deux conseillers municipaux de Valence, MM. Chalamet et Tavent, se présentent également.

Quant à la candidature de M. Cotton, peu de gens peuvent y croire.

On se rend compte maintenant de la destination réservée aux fonds recueillis par le Messenger, lors de sa souscription en faveur de l'évêque.

Dans tous les cas les visites à l'évêché affluent maintenant. Les curés de campagne viennent chacun à leur tour prendre des instructions. On nous dit que deux avocats du barreau de Valence ont été nommés directeurs d'un journal sont prêts à partir en campagne.

La candidature Cotton doit faire réfléchir les républicains, car aux dernières élections les voix étaient bien partagées. Il faut que le parti démocratique ne perde pas le terrain qu'il a gagné aux dernières élections municipales.

— Certificat d'études. — Les examens pour les élèves des écoles laïques et des écoles des frères se sont terminés hier. Les élèves des écoles laïques ont presque tous été reçus, ce succès est sans précédent, les élèves des frères ont presque tous été refusés.

— Une mort tragique. — Ce matin à eu lieu l'enterrement de M^{me} Falavel, âgée de 22 ans, habitant rue Bayard, à Valence. Cette jeune dame, mariée depuis trois ans à peine, était enceinte de plusieurs mois, elle sortait dimanche dernier en compagnie de son mari lorsqu'un pécari vint éclater à ses pieds. Elle fut prise d'un frayer si subite qu'elle tomba à la renverse. On la transporta immédiatement chez elle, où malgré les soins les plus empressés, elle rendit le dernier soupir.

— Les inondations. — Les eaux de la Drôme se sont en grande partie retirées, laissant une couche épaisse de vase, qui termine d'achever l'œuvre de la destruction complète des récoltes. Les dégâts sont considérables.

M. Strauss, préfet de la Drôme, et M. Pichon, agent voyer en chef, viennent de se rendre sur les bords de la Drôme pour se rendre compte de l'étendue des dégâts.

— Une réponse. — M. le maire de Montmeyran, après avoir réfléchi huit jours, veut bien répondre dans le Journal de Valence à une note insérée dans notre numéro du 11 courant.

Cette lettre ne dément pas un seul fait avancé par nous ; au lieu d'épiloguer sur les protestations et l'anonymat, M. le maire ferait mieux de répondre aux trois questions posées dans notre note pour l'édification de nos lecteurs ainsi que de ses électeurs ; nous lui offrirons gracieusement nos conclusions :

1^o Les professions ont-elles eu lieu à Montmeyran ?

2^o Y a-t-il eu un reposoir donnant sur le perron de l'Hôtel de Ville ?

3^o Ne vous êtes-vous pas affichés, avant les élections, républicain anti-clérical ?

LES INONDATIONS DANS LE MIDI

Montélimar, 19 juillet.

Voici de nouveaux détails sur les dommages extrêmement importants occasionnés dans la Drôme par les orages.

Dans la nuit de samedi, une pluie torrentielle s'est abattue sur toute la région comprise entre le Glandaz et la vallée du Rhône.

Cette avalanche d'eau a amené une crue considérable de la Drôme, du Roubion, du Jabron et de leurs affluents. Les eaux sont montées à un niveau qui n'avait pas été atteint jusqu'ici ; aussi ont-elles tout entraîné sur leur passage.

Vers le matin, les quartiers d'Espoulette et des Alexis, au confluent du Jabron et du Roubion, étaient envahis par trois mètres d'eau ; des murs de clôture de trois mètres étaient enlevés par le courant, et leurs blocs épars transportés à cinquante mètres.

La consternation était générale. Fort heureusement les digues ont tenu bon ; le pont a été fortement menacé ; il a résisté néanmoins, quoiqu'il recouvrit de 80 centimètres d'eau.

Pendant vingt et une heures, la route de Montélimar au Teil a été coupée et ravagée. Toute la plaine à droite et à gauche était sous l'eau.

Vers 9 heures, les époux Remy-Sallier, grangers de M. Le Rebours, occupés à leurs préparatifs de fuite, avaient laissé jouant dans la cuisine, située au rez-de-chaussée, deux de leurs enfants, quand les eaux, envahissant la maison en un clin d'œil, pénétrèrent dans les appartements ; les deux enfants, surpris, périrent sans qu'il fût possible de leur porter secours.

La route de Montélimar à Dieulefit a été coupée sur cinq points dans la traversée de Poët-Laval, entre les hameaux de Labrit et de Gougne. Tous les chemins descendant des coteaux environnants étaient transformés en torrents impétueux. A Dieulefit, les canaux des usines sont tous ensablés.

La Drôme a également fait de grands ravages. La ligne de Crest à Die est coupée et la circulation interrompue.

Au Poët-Laval, les hameaux de Labry et de Gougne ont été submergés ; à Bonlieu, le pont est emporté ; à Sautet, la passerelle métallique, construite en 1835, a été emportée ainsi que le matériel de l'entrepreneur du pont en construction.

A Laupie, la chaussée du pont est emportée ; la circulation est interrompue dans divers quartiers.

A Châteaufort-du-Rhône, des quantités de gerbes ont été emportées, des bestiaux noyés ; la route est coupée en deux endroits.

A Pierrelatte, éclairs, tonnerres, pluie diluvienne ; la Berre a débordé et causé de grands ravages ; la plaine a été inondée par cette trombe d'eau.

A Donzère, les habitants ont dû passer la nuit pour préserver leurs maisons de l'inondation ; un troupeau a été noyé.

A Livron, la Drôme a enlevé sur une longueur de cent mètres environ la digue qui longe le chemin de fer de Crest.

chaîne lettre je vous en mettrai les éléments sous les yeux, en même temps que nous démontrerons les autres assertions que nous venons d'émettre.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

RHONE

Saint-Laurent-de-Chamousset. — Nous annonçons dimanche que M. Faurax se présentait contre M. Boiron, conseiller général sortant. Nous apprenons aujourd'hui que M. Faurax renonce à affronter la lutte et qu'il se borne à solliciter le renouvellement de son mandat de conseiller d'arrondissement.

Canton de Vaugneray. — On nous communique le document suivant :

Procès-verbal du congrès de la réunion des délégués républicains des communes du canton de Vaugneray :

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze et le 17 juillet, à trois heures du soir, les délégués républicains des communes du canton de Vaugneray, réunis en séance publique, ont procédé à la nomination d'un délégué cantonal pour la commune de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Après l'appel nominal, le bureau du comité a constaté que quinze communes étaient représentées.

Et immédiatement a commencé la vérification des pouvoirs, et il n'est survenu aucun incident en ce qui concerne la Demi-Lune.

Pour cette commune, il y avait, en effet, deux délégations composées de chacune huit membres. Dans ce cas, il était impossible au bureau d'accepter seize membres pour représenter cette commune, alors qu'elle n'a que huit habitants.

Dans un esprit de conciliation, l'assemblée a décidé, à main levée, qu'on accepterait les quatre premiers membres de chacune des deux délégations, ce qui ramenait à sa juste proportion le nombre des représentants de Tassin-la-Demi-Lune.

Comme la première délégation nommée en séance publique avait son procès-verbal revêtu du sceau de la mairie, ce qui lui donnait un caractère par trop officiel, et devant son refus d'accepter les conclusions du congrès, l'assemblée, à l'unanimité, a clos l'incident en obtenant de la seconde délégation, nommée en réunion privée et dont l'origine présentait une garantie plus nettement républicaine.

Puis, le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité et le bureau est ensuite complété par la nomination d'un nouveau membre.

C'est alors que le président invite les citoyens délégués qui ont des candidatures à proposer pour le conseil général du prochain bien le faire connaître. Les noms de MM. Ferrouillat, conseiller sortant et Périé, maire de Vaugneray sont successivement prononcés.

M. Ferrouillat, étant d'abord appelé se présente immédiatement. Il rend compte de son mandat et répond à toutes les questions qui lui sont posées et la satisfaction générale et aux applaudissements de toute l'assistance.

Deux délégués sont ensuite chargés d'aller prévenir M. Périé et la séance est suspendue. M. Périé ne s'étant pas présenté, le président propose d'entendre M. Perret, conseiller d'arrondissement et dont la candidature est l'unique qui ait été proposée.

M. Perret se présente à son tour et répond également de manière à satisfaire tout le monde sans soulever la moindre réclamation. Enfin, il est procédé au vote dont voici les résultats :

Présents : 67. — Votants : 67. — Bulletins blancs : 2. — Suffrages exprimés : 65. Ont obtenu : MM. Ferrouillat, conseiller sortant... 57 voix. Périé, maire de Vaugneray... 7 — Perret, conseiller sortant... 7 — Bault, maire de la Demi-Lune... 1 —

En conséquence, MM. Ferrouillat et Perret sont proclamés candidats du comité républicain du canton de Vaugneray, dont ils acceptent le programme et le seul patronage. La séance est levée aux cris de : Vive la République !

Le bureau du Comité, P. Rivière. — L. Blanc. — Dumortier. Bost. — Ferlay.

Nous recevons la lettre suivante : Dimanche dernier, le comité cantonal s'est réuni à Vaugneray, et a désigné M. Ferrouillat, comme conseiller général, par 57 voix, et M. Perret, comme conseiller d'arrondissement, par 63 voix sur 67 votants. Le résultat de ce vote a été publié dans plusieurs journaux.

En présence de majorités aussi formidables, on pourrait croire que MM. Ferrouillat et Perret ont l'adhésion de la presque unanimité du canton. Il en serait ainsi, en effet, si le comité était la représentation fidèle des électeurs.

Mais veut-on un exemple de la façon dont le comité représente ceux-ci ? Dans une réunion publique tenue récemment à Vaugneray, M. Périé, maire de Vaugneray, a obtenu, comme conseiller général, 73 voix, tandis que M. Ferrouillat n'en a eu que 57.

Sait-on, maintenant, combien les délégués de Vaugneray au comité cantonal ont donné de voix à M. Périé, qui avait obtenu une si grosse majorité en réunion publique ? Zéro !

Ce résultat est typique. Maintenez-vous, est-il obtenu ? C'est bien simple. Nous allons le montrer par un exemple pris sur le vif. Le comité cantonal est composé des délégués de diverses communes du canton nommés à raison de un par cent électeurs inscrits.

Le comité qui fonctionnait en 1893 a été nommé en 1893. Son mandat d'après l'article 6 du règlement n'expirait que le 6 mai 1893. C'est en vertu de cet article que le bureau nommé en 1893, et présidé par M. Rivière, maire de Brindas, a appelé les membres composant le comité à la réunion de dimanche dernier.

Ainsi, pour éviter qu'on put leur opposer même un semblant de protestation, ils ont prévu par affiches apposées sur tous les murs de la commune une réunion publique, où partisans et adversaires de M. Ferrouillat pouvaient manifester leurs préférences ou leurs antipathies pour les candidats.

Après cette réunion, les pouvoirs des anciens délégués ont été purement et simplement confirmés. Ont seuls été remplacés les délégués qui ne pouvaient pas se rendre à la réunion de dimanche 17 courant, à Vaugneray.

Pourvus de la double consécration de 1893 et de 1892, demandés dans des réunions publiques, de procès-verbaux en bonne et due forme, portant les signatures des membres du bureau de la réunion, dûment légalisées, les délégués se sont rendus à Vaugneray et là le bureau du comité cantonal leur a déclaré que les véritables représentants de la commune de Tassin-la-Demi-Lune étaient naturellement ceux qui avaient été nommés dans la réunion privée tenue en estimant à l'instigation de M. Ferrouillat. Quant aux délégués nommés en réunion publique, les vrais représentants de la commune de Tassin-la-Demi-Lune, ils ne sont que de véritables réactionnaires.

En 1893, il y avait de véritables radicaux ou démocrates. Les républicains les purs, sont ceux que M. Ferrouillat a marqués de son sceau. Hors de ceux-là il n'y a pas de salut. Absolument comme M. Périé, concurrent de M. Ferrouillat. Grand républicain dont le Lyon a chanté les longes années, son succès contre M. Rambaud, il est devenu un affreux réactionnaire depuis qu'il est le concurrent de M. Ferrouillat.

Le procédé était pourtant tellement violent, d'une illégalité si choquante que le bureau s'est décidé à offrir à la délégation de Tassin la Demi-Lune, de partager ses pouvoirs avec les délégués et d'accepter quatre de ceux-ci et quatre des anciens, ce que ces derniers ont refusé.

Voilà par quels moyens on obtient des comités qui proclament, avec d'énormes majorités, M. Ferrouillat !

Mais tout cela n'est qu'un trompe-l'œil. La délégation de Tassin la Demi-Lune, admise au comité, représente une minorité réduite à se cacher.

C'est la fraction battue aux dernières élections municipales. C'est celle qui acclame M. Ferrouillat, absolument comme les délégués de Vaugneray qui votent tout pour lui, alors que M. Périé obtient, en réunion publique, une énorme majorité.

A Graponne, les faits se sont passés d'une manière analogue, et nous recevons à l'instigation la protestation d'une autre commune, où les sept délégués se sont nommés eux-mêmes. Mais nous leur laissons la parole : c'est à ces communiens de protester et nous espérons qu'elles n'y manqueront pas.

Et bien ! que M. Ferrouillat nous permette de lui dire : tous ces procédés, tous ces moyens sont misérables, et ses amis lui font plus grand tort en les employant.

La délégation de notre commune était bien résolue à accepter sa candidature, à ne pas faire de scission et à se rallier à la majorité. Mais elle aurait demandé, comme c'était son droit, la proposition d'apporter à une politique par trop indépendante, et de certaines réformes qui lui paraissaient désirables dans l'intérêt du canton. M. Ferrouillat a préféré, pour nous interdire tout moyen de discussion, nous empêcher d'entrer au comité.

Merci, il nous rend notre complète liberté d'action et nous promet que nous pourrions immédiatement, avec tous nos amis des communes, un comité décidé à soutenir la candidature de M. Périé et à mettre fin au système d'intrigues que l'on pratique depuis trop longtemps dans le canton, et qui disqualifiait à la fois ceux qui les emploient et le candidat à qui elles profitent. Il verra le jour du vote ce que peseront les voix des 57 fervents qui ont voté pour lui dimanche dernier.

Pour la délégation de Tassin-la-Demi-Lune : Marin, conseiller municipal.

CONCOURS DU CONSERVATOIRE

DEUXIÈME JOURNÉE

La matinée a été consacrée aux concours des classes d'instrument à vent (bois). Il devient fastidieux de redire qu'il y a, dans toute cette catégorie, une tradition d'excellent enseignement qui rend ces classes aussi intéressantes que possible. Les professeurs sont pleins de talent, ils s'intéressent à leurs élèves, ils mettent beaucoup d'émulation à se surpasser les uns les autres ; selon les vides causés par les premiers prix de l'année précédente, selon les recrues plus ou moins bien doués qui viennent remplacer les lauréats partis, la timbale est tantôt décrochée par les bassons, tantôt par les flûtes, tantôt par les clarinettes qui sont arrivées à de hautes études.

Mais après un concours tout à fait supérieur. Mais que la moisson de prix d'accessits soit riche ou pauvre, il y a toujours chez tous les concurrents trace de l'excellent enseignement donné par le Conservatoire. Il y a chez tous la marque des préoccupations de style, de correction, de goût à eux appris par un professeur compétent et attentif, et cette année, comme les autres, il n'y a que des éloges à donner à MM. Cousin, Fargues, Ritter et Terraire, — je les place par ordre alphabétique ne voulant, entre eux, établir aucune espèce de rang hiérarchique.

Basson. — C'est par le concours de basson qu'on a commencé. Le redoutable et grognant instrument, dont M. Terraire révèle les secrets à ses élèves, a été parfaitement dompté par M. Paul Villard qui, à l'unanimité, a mérité un premier prix ; — et on peut dire qu'il n'y avait de jury sévère et ne donnait ses récompenses qu'à bon escient.

Il avait d'ailleurs mille fois raison. Plus on aura de difficulté à couronner des lauréats à Lyon, plus notre Conservatoire passera pour un Conservatoire sérieux, et dans les récompenses démontrent la valeur artistique de celui qui les a obtenues.

M. Villard a très bien joué son morceau de concours ; il a encore mieux lu le morceau à vue, il le phrase bien, ses variations sont nettes et le son est de bonne qualité. Son concurrent, M. Chevalier — un lauréat du violon et du solfège — n'a pas joué avec autant de précision et de netteté. Il avait, lui aussi, très bien lu à première vue, mais on a pensé avec raison qu'il devait y avoir une différence entre M. Villard et lui — et il est resté sur son 2^e prix de l'an dernier. Il se rattache à l'année prochaine.

Flûte. Les flûtistes de M. Ritter ne sont pas de virtuoses de premier ordre. Il n'y a dans sa classe — à l'exception d'un débutant, M. Chambéry — que des natures et des tempéraments moyens. Leur son est médiocre, leur mécanisme ordinaire ; ils ne semblent pas avoir fait, sur l'an dernier, des progrès sensibles ; peut-être n'en feront-ils plus. Je dis cela surtout pour le deuxième prix de l'année passée, M. Marchessaux qui a eu la correction, du style, — mais dont le jeu est froid, insensible, et qui, depuis quatre ans, n'a pas paru comprendre ce qui distingue un artiste d'un exécutant.

Aussi le jury, laissant M. Marchessaux sur son 2^e prix, M. Streichenberger sur son premier accessit, et M. Brun sur son 2^e accessit de l'an dernier, n'a-t-il, en tout et pour tout accordé cette année qu'un second accessit au débutant que je citais tout à l'heure, à M. Claude Chambéry qui, dans l'imperfection de sa novice exécution, a montré un certain sentiment naturel, de l'expression et de réelles dispositions à la virtuosité. Ce jeune homme a le souffle court ; s'il parvient à vaincre ce défaut naturel, il peut arriver à un très beau résultat. — Je le lui souhaite.

Hautbois. M. Fargues ne présentait que deux élèves de moyenne force. M. Audinot, qui avait eu l'année passée un 1^{er} accessit à l'unanimité, a médiocrement exécuté ses variations et a eu quelques accidents. Cela évidemment ne valait pas un 2^e prix. On l'a renvoyé à l'an prochain. M. Dolbeau, par contre, après un bon concours et une bonne lecture, a mérité à l'unanimité un 1^{er} accessit.

Clarinette. Mais c'est M. Cousin qui a eu le plus beau concours. Il présentait trois élèves et il est sorti avec un premier prix à l'unanimité, un premier prix à la majorité et un premier accessit. Mais aussi, M. Joseph Popy, son premier lauréat, est un charmant virtuose. C'est excellent comme qualité de son, comme netteté, comme virtuosité, comme facilité de nuances, comme brio, — je ne parle pas du style, qui est à peu près le même que celui de tous ses concurrents et qui réveille surtout l'enseignement du professeur. M. Jatteau, 1^{er} prix, a aussi d'excellentes qualités, mais moins de tempérament et d'autorité.

Il n'y a également que des éloges à adresser à M. Mathieux, 1^{er} accessit, qui, pour sa première année, a donné un très remarquable concours.

Piano (Clavier). Le soir, à eu lieu le concours de clavier. M. Jemain présentait trois jeunes gens qui ont fort bien exécuté une difficile sonate de Schullhof. L'un d'eux, M. Chevillon, a malheureusement perdu la note aigre, bradoulant la fin de son concerto et mal lu à vue. C'est dommage, il a un joli tempérament de pianiste et c'est peut-être, sans cela, lui qui aurait été classé premier.

Le vainqueur a été M. Georges Chamalé. Bon style, bonne main gauche, de la précision, il fera un excellent élève de la classe supérieure maintenant qu'il a obtenu sa première mention. M. Youlet qui aura un son de bonne qualité, mais qui manque encore de netteté et de précision, a obtenu une troisième mention.

Les demoiselles — naturellement — étaient plus nombreuses. Elles avaient à jouer un concerto de Herz. Il y avait là beaucoup d'élèves, beaucoup de prétentions aussi, mais la juste sévérité du jury a distribué les premières mentions avec une parcimonie qui s'explique quand on sait que la classe supérieure est déjà encombrée d'élèves et que tant qu'il n'y aura pas un deuxième professeur de piano supérieur, il sera inutile de faire monter à ce cours des élèves auxquelles on ne pourrait donner qu'un enseignement insuffisant.

Le soir, à eu lieu le concours de clavier. M. Jemain présentait trois jeunes gens qui ont fort bien exécuté une difficile sonate de Schullhof. L'un d'eux, M. Chevillon, a malheureusement perdu la note aigre, bradoulant la fin de son concerto et mal lu à vue. C'est dommage, il a un joli tempérament de pianiste et c'est peut-être, sans cela, lui qui aurait été classé premier.

Le vainqueur a été M. Georges Chamalé. Bon style, bonne main gauche, de la précision, il fera un excellent élève de la classe supérieure maintenant qu'il a obtenu sa première mention. M. Youlet qui aura un son de bonne qualité, mais qui manque encore de netteté et de précision, a obtenu une troisième mention.

Les demoiselles — naturellement — étaient plus nombreuses. Elles avaient à jouer un concerto de Herz. Il y avait là beaucoup d'élèves, beaucoup de prétentions aussi, mais la juste sévérité du jury a distribué les premières mentions avec une parcimonie qui s'explique quand on sait que la classe supérieure est déjà encombrée d'élèves et que tant qu'il n'y aura pas un deuxième professeur de piano supérieur, il sera inutile de faire monter à ce cours des élèves auxquelles on ne pourrait donner qu'un enseignement insuffisant.

Mlle Marie Zigan, élève de Mlle Senocq, a obtenu une autre première mention. Nous l'avons déjà remarquée dans le concours de harpe. Elle a au piano les mêmes qualités de grâce et de délicatesse d'exécution. Elle fera peut-être une charmante artiste.

Les deuxièmes mentions (mais qui hélas ! ne font pas monter au piano supérieur) ont été attribuées à Mlle Olinger, élève de Mme Bonnet, qui a joué son concerto avec un style et l'élégance que son excellent professeur sait si bien enseigner. Elle a eu malheureusement quelques défauts de mémoire.

Mlle Bohrer (Mlle Senocq) a eu également une 2^e mention. C'est une bonne élève, très régulière, qui va très bien, — n'ira-t-elle jamais très loin — mais qui méritait bien sa récompense.

3^e mention, Mlle Guedeney (Mme Bonnet), dont le jeu encore un peu dur est net et brillant et promet une artiste, — et Mlle Lombard (Mlle Senocq), qui a mieux joué la fin que le commencement de son concerto et l'a terminé très brillamment, et Mlle Filpès (Mlle Senocq), qui a aussi un bon mécanisme, mais ne montre encore que peu de tempérament.

Mais Mlle Cognier et Choroïn, deux secondes mentions de l'année dernière, que Mme Bonnet présentait pour la première mention. C'était fort bien, mais ce n'était pas si bien évidemment que Mlle Forest, et puisqu'il fallait faire une différence, elles ont dû rester sur leur deuxième mention. La première sera pour l'an prochain.

Pour conclure, excellent concours qui démontre combien Mmes Bonnet et Senocq, conduisent remarquablement leur classe de clavier — et qui à très brillamment clôturé la deuxième journée des examens. P. B.

Voici les résultats officiels de la deuxième journée des concours :

Instruments à Vent (bois) Membres du jury : MM. Aimé Gros, Weiss, Pourtaux, Mornay, Georges, Denny, Forestier.

Basson. — Professeur, M. Terraire. Morceau de concours, concerto de Clozé. — 1^{er} prix (unanimité), M. Paul Villard, 2^e prix (unanimité) en 1891.

Flûte. — Professeur, M. Ritter. — Morceau de concours, deuxième solo de Tulou. — 2^e accessit (unanimité), M. Claude Chambéry.

Hautbois. — Professeur, M. Fargues. Morceau de concours, premier solo de Colin. — 1^{er} accessit (unanimité), M. Théodore Dolbeau.

Clarinette. — Professeur, M. Cousin. Morceau de concours, sérénade de Demersmann. — 1^{er} prix (unanimité), M. Joseph Popy ; 1^{er} prix, M. Léon Jatteau (2^e prix en 1890) ; 1^{er} accessit, M. J.-B. Mathieux.

Clavier Membres du jury : MM. Aimé Gros, Trillat, Goutagne, Aurand, Rigot, Rollandez, Miranda, Grégory, Rinaucini.

Jeunes gens. — Professeur, M. Jemain. — 1^{er} mention, Georges Chamalé (3^e mention en 1891) ; 2^e mention, Alphonse Youlet.

Demiselles (professeurs : Mmes Bonnet, Senocq). — 1^{re} mention (unanimité), Mlle Alphonse Forest, 2^e mention en 1891 (Mlle Senocq) ; 1^{re} mention, Mlle Zigan, 2^e mention en 1891 (Mlle Senocq) ; 2^e mention, Mlle Olinger, 3^e mention en 1891 (Mme Bonnet) ; Mlle Joséphine Bohrer, 3^e mention en 1891 (Mlle Senocq) ; 3^e mention, Mlle Filpès (Mlle Senocq), Mlle Guedeney (Mme Bonnet), Mlle Lombard (Mlle Senocq).

Clavier Membres du jury : MM. Aimé Gros, Trillat, Goutagne, Aurand, Rigot, Rollandez, Miranda, Grégory, Rinaucini.

Jeunes gens. — Professeur, M. Jemain. — 1^{re} mention, Georges Chamalé (3^e mention en 1891) ; 2^e mention, Alphonse Youlet.

Demiselles (professeurs : Mmes Bonnet, Senocq). — 1^{re} mention (unanimité), Mlle Alphonse Forest, 2^e mention en 1891 (Mlle Senocq) ; 1^{re} mention, Mlle Zigan, 2^e mention en 1891 (Mlle Senocq) ; 2^e mention, Mlle Olinger, 3^e mention en 1891 (Mme Bonnet) ; Mlle Joséphine Bohrer, 3^e mention en 1891 (Mlle Senocq) ; 3^e mention, Mlle Filpès (Mlle Senocq), Mlle Guedeney (Mme Bonnet), Mlle Lombard (Mlle Senocq).

Clavier Membres du jury : MM. Aimé Gros, Trillat, Goutagne, Aurand, Rigot, Rollandez, Miranda, Grégory, Rinaucini.

Jeunes gens. — Professeur, M. Jemain. — 1^{re} mention, Georges Chamalé (3^e mention en 1891) ; 2^e mention, Alphonse Youlet.

Demiselles (professeurs : Mmes Bonnet, Senocq). — 1^{re} mention (unanimité), Mlle Alphonse Forest, 2^e mention en 1891 (Mlle Senocq) ; 1^{re} mention, Mlle Zigan, 2^e mention en 1891 (Mlle Senocq) ; 2^e mention, Mlle Olinger, 3^e mention en 1891 (Mme Bonnet) ; Mlle Joséphine Bohrer, 3^e mention en 1891 (Mlle Senocq) ; 3^e mention, Mlle Filpès (Mlle Senocq), Mlle Guedeney (Mme Bonnet), Mlle Lombard (Mlle Senocq).

UN INFANTICIDE

Mme Bourdige, logeuse en garnie, rue François-Garcin, prévenait hier le poste de police voisin qu'une de ses pensionnaires, Mlle V. M., bouillonneuse, venait d'accoucher. Le docteur Chaumier, qui fut appelé par les soins de la police, constata que l'enfant, quoique né avant terme, avait vécu et, sur son avis, le cadavre du petit être fut transporté à la Faculté pour être autopsié.

M. Cousin, commissaire de police du quartier, a fait conduire la mère à l'Hôtel-Dieu, où elle a été internée dans la salle des consignées.

A sa guérison, la fille V. M... sera mise à la disposition du procureur de la République dans le cas où le rapport du médecin aurait conclu à un crime.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 20 juillet, 202^e jour de l'année. Dernier quartier le 17. Nouv. Lune le 23. Soleil : lever, 4 h. 20 ; coucher, 7 h. 53.

Grève du gaz. — Réunion plénière de tous les membres des commissions d'arrondissement et des commissions de la presse, de contrôle, jeudi 21 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, café de la Gaulle, rue Puits-Gaillot, 19, siège de la commission, où elle se réunira tous les lundis de chaque semaine en séance ordinaire.

Pour la séance de jeudi, tous les secrétaires des commissions de quartier sont priés de convoquer leurs membres par lettre, vu l'importance de la réunion ; il sera donné des explications par nos députés invités spécialement au sujet de la grande voirie et des démarches qu'ils ont faites auprès des ministres.

Saisie de placards anarchistes. — Le 17 juillet au matin, les agents ont déchiré des affiches anarchistes qui avaient été, dans la nuit, apposées sur les murs de la ville au nombre de cinquante environ.

Le signataire de ces placards, le groupe de l'Avant-Garde de Londres, invitait les compagnons à ne pas paivoiser et illuminer leurs maisons le jour de la fête nationale.

Comme on le voit ces recommandations venaient un peu tard. D'autre part, la préfecture a été avisée, il y a trois jours, d'avoir à saisir un ballot d'affiches anarchistes expédié de Londres à une maison de publicité de Lyon.

Des agents se sont rendus chez le directeur de cette maison, il n'avait rien reçu. Il est probable que lesdits placards ont été saisis à la frontière.

Concerts artistiques. — Les amateurs de bonne et belle musique apprendront certainement avec plaisir que le septuor des concerts artistiques dirigé avec tant de talent par le maestro Avalle, donnera tous les mercredis, dans la grande salle du café Daumalle, place des Célestins, un grand concert.

Un programme tout spécial de ce jour, figureront les belles pages des maîtres anciens et modernes.

La première de ces fêtes artistiques aura lieu mercredi, 20 juillet, à 8 heures et demie du soir.

Nous sommes persuadés que ces concerts attireront beaucoup de monde et seront suivis assidûment par les dilettanti, qui viendront applaudir M. Avalle, dont le jeu est si brillant et si correct, et les vaillants artistes que nous avons déjà appréciés.

Une panique. — Hier soir, une vache furieuse échappée à un troupeau que l'on conduisait aux abattoirs de Perrache, a parcouru à fond de train le cours de la Liberté, semant l'effroi sur son passage.

De plus en plus excitée par les cris des gens affolés qui fuyaient, la vache se réfugia dans le corridor de la maison n° 70.

Là on parvint à la maîtriser, et un quart d'heure après, une voiture de l'abattoir vint l'emporter.

Aucune des personnes renversées n'a heureusement été blessée.

Accident du travail. — Un accident s'est produit hier soir, à 3 heures, dans une maison en construction, avenue de Saxe, 343.

Un manœuvre, M. François Depau, rue Trouvée, 10, qui travaillait au rez-de-chaussée, a reçu sur l'extrémité du pied droit une lourde pierre qui l'a grièvement blessé.

Dévaliseurs de campagnes. — M. François Maréchal, qui habite cours Vitton prolongé, 92, a vu une petite maisonnette avec jardin, à reçu la visite de cambrioleurs qui ont emporté divers objets, entr'autres deux pipes de prix, un arrosoir et du linge.

Tentative de suicide. — Hier, à une heure du soir, M. F... 46 ans, apprenneur, chemin de Baraban, a tenté de se suicider en se jetant dans le Rhône vers les îles de Pierre-Bénite.

Accidents de la rue. — M^{me} Marie Devaire, 60 ans, rue Bossuet, 16, s'est démis le pied gauche en tombant de sa hauteur, avenue de Saxe.

Enterrement civil. — Les amis et connaissances des familles Montaland, Tomu, Charvin, Bontemps et Graponne qui, par cabili, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mlle Jeanne Montaland sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui mercredi 20 courant, à 5 h. 3/4 du soir.

Concerts-Bellecour. — Le mauvais temps d'hier soir a encore empêché les concerts-Bellecour de donner le grand festival Gounod, avec le concours de M^{me} Cottet-Mathieu, Lespinasse, Claire Cordier et de M^{me} Cottet et Besson.

Théâtre de Charbonnières. — Ce soir, mercredi, à huit heures, La Consigne est de rafter. Grand concert symphonique.

Théâtre-Bellecour (concert de la Salle indienne). — Paul-Jorge, le joyeux comique du théâtre des Célestins, rampe tous les soirs un immense succès partagé, du reste, par toute la troupe.

Concert de l'Horloge. — Aujourd'hui, dernière représentation de M. Marius Richard. Succès du Petit Lucien et de M^{me} Daris.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Périssent tous les insectes !! par l'Insecticide du Serpent, 32, rue Lanterne.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Vol de Soie. A la fin du mois de mai dernier, un adroit filou enleva sur un camion, qui stationnait rue Lafont, un ballot de soie qui pesait 24 kilos.

Le service de la Sûreté reçut la plainte du vol et commença aussitôt des recherches. Grâce aux indications qui lui furent fournies par leurs indicateurs, les agents découvrirent non l'auteur principal du vol, mais un de ses complices, un receleur, le sieur David, chiffonnier.

David fut arrêté et, avec lui, un sieur R... qui lui avait servi d'intermédiaire pour acquiescer la soie.

Ces deux individus ont comparu hier devant le tribunal correctionnel. Interrogés sur les faits qui leur sont reprochés, ils nient tout.

David a déjà subi plusieurs condamnations. R... n'a jamais été condamné, ses renseignements fournis sur lui sont bons.

M. le substitut Canot réclame une peine sévère pour David ; il abandonne l'accusation pour son coaccusé, les faits qui sont reprochés à ce dernier ne lui paraissant pas prouvés.

Faisant droit à ses réquisitions, le tribunal condamne David à deux ans de prison et rend en faveur de R... un jugement d'acquiescement.

Trompé, battu et pas content. Un brave tisseur de la Croix-Rousse, F... fut, il y a deux mois, victime d'une déplorable aventure.

F... soupçonnait sa femme de le tromper. Un beau jour, le voyant sortir sans motif, il le suivit et le vit pénétrer chez un de ses anciens amis le sieur Fayel.

Il eut la malencontreuse idée de continuer sa poursuite et pénétra à sa suite. Il trouva sa femme avec son amant, dans une attitude qui ne laissait aucun doute sur leurs relations.

Furieux, on le serait à moins, F... fit de violents reproches à Fayel, mais celui-ci dépit d'avoir été surpris, se jeta sur lui, le frappa avec un coup de poing américain et le lança dans l'escalier.

Le malheureux mari dégringolant de marche en marche vint s'abattre sur le palier de l'étage au-dessous.

Les voisins accourus au bruit de sa chute le relevèrent, et comme il paraissait grièvement blessé, le transportèrent à l'Hôtel-Dieu.

Le pauvre diable était, en effet, très grièvement blessé, il portait de fortes contusions au visage, avait plusieurs côtes brisées ou enfoncées. Après deux mois de traitement à l'Hôtel-Dieu, il guérit, et hier, il a pu venir assister au tribunal, car Fayel était poursuivi, l'agression dont il avait été victime.

Le tribunal, après avoir écouté les explications de l'accusé, qui est forcé de reconnaître les faits qui lui sont reprochés, condamne Fayel à un mois de prison.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

AU DAHOMEY

Paris, 19 juillet. Le colonel Dodds étant chargé du

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

LE TÉMOIGNAGE DU MORT

Passepoil, obéissant, quitta sa position au milieu de la chambre, et s'avança vers Peyrolles la calotte à la main.

de Chaverny se montra, soulevant un peu le pourpoint de Passepoil, qui le cachait.

VI Vieilles connaissances

Nous sommes bien forcé de dire au lecteur ce que M. de Peyrolles venait faire dans la prison de Cocardasse et Passepoil, car cet habile homme n'eut pas le temps d'exposer lui-même les motifs de sa présence.

Nos deux braves devaient comparaitre comme témoins devant la chambre ardente du Châtelet. Ce n'était pas le compte de M. le prince de Gonzague. Peyrolles avait chargé de leur faire des propositions si éblouissantes, que leurs consciences n'y pussent tenir : mille pistoles à chacun d'un seul coup, espèces sonnantes et payées d'avance, non pas même pour accuser Lagardère, mais pour dire seulement qu'ils n'étaient pas aux environs de Caylus la nuit du meurtre.

Dans l'idée de Gonzague, la négociation était d'autant plus sûre que Cocardasse et Passepoil ne devaient pas être très pressés d'avouer leur présence en ce lieu.

Voici maintenant comme quoi M. de Peyrolles n'eut point le loisir de montrer ses talents diplomatiques :

La tête goguenarde du petit marquis avait soulevé le pourpoint de Passepoil, tandis que Peyrolles, occupé à observer les mouvements de nos deux braves, tournait le dos au tas de paille. Le petit marquis clignait de l'œil et fit un signe à ses alliés. Ceux-ci se rapprochèrent tout doucement.

— As pas pur, dit Cocardasse en montrant du doigt l'ouverture du plafond ; c'est un peu leste, de mettre deux gentilshommes dans un cachot si mal couvert.

— Plus on va, fit observer Passepoil avec modération, moins on respecte les convenances.

— Mes camarades, s'écria Peyrolles, qui prenait de l'inquiétude à les voir s'approcher ainsi, l'un à droite, l'autre à gauche, pas de mauvais tour ! si vous me forcez à tirer l'épée...

— Fi donc ! soupira Passepoil, tirer l'épée contre nous !

— Des gens désarmés ! appuya Cocardasse. Barbedieu ! ça ne peut pas ! Ils avançaient toujours. Néanmoins, Peyrolles, avant d'appeler, ce qui eût rompu sa négociation, voulut joindre le geste à la parole. Il mit la main à la garde de son épée en disant :

— Qu'y a-t-il, voyons, mes enfants ? Vous avez essayé de vous évader par ce trou là-haut, en faisant la courte échelle, et vous n'avez pas pu. Halte-là ! interrompit-il ; un pas de plus et je dégalne !

Il y avait une autre main que la sienne à la garde de son épée. Cette autre main, blanchette et garnie de dentelles fripées, appartenait à M. le marquis de Chaverny. Celui-ci était parvenu à sortir de sa cachette. Il se tenait debout derrière Peyrolles. L'épée du factotum glissa tout à coup entre ses doigts, et Chaverny, le saisissant au collet, lui mit la pointe sous la gorge.

— Un mot et tu es mort, drôle ! dit-il à voix basse.

L'écume vint aux lèvres de Peyrolles ; mais il se tut. Cocardasse et Passepoil,

à l'aide de leurs cravattes, le garrottèrent en moins de temps que nous ne mettons à l'écrire.

— Et maintenant ? dit Cocardasse au petit marquis.

— Maintenant, répliqua celui-ci, toi à droite de la porte, ce bon garçon à gauche, et, quand les deux gardiens vont entrer, les deux mains au nœud de la gorge.

— Tê ! ils vont donc entrer ? demanda Cocardasse.

— A vos postes, seulement ! Voici M. de Peyrolles qui va nous servir d'appui.

Les deux braves coururent se coller à la muraille, l'un à droite, l'autre à gauche. Chaverny, la pointe de l'épée sous le menton de Peyrolles, lui ordonna de crier à l'aide. Peyrolles cria. Et tout aussitôt les deux gardiens de se ruer dans le cachot. Passepoil eut les porteclés, Cocardasse eut l'autre. Tous deux râlerent sourdement, puis se turent, étranglés à demi. Chaverny ferma la porte du cachot, tira des poches du porteclés un paquet de cordes, et leur fit à tous deux des menottes.

— As pas pur ! lui dit Cocardasse, je n'ai jamais vu de marquis aussi gentil que vous, non !

Passepoil joignit ses félicitations plus calmes à celles de son noble ami. Mais Chaverny était pressé.

— En besogne, s'écria-t-il, nous ne sommes pas encore sur le pavé de Paris. Gascon, mets le porte-clés nu comme un ver et revêts sa déponuille. Toi, l'ami, fais de même pour le gardien.

— Voici un cas qui m'embarrasse, dit le premier en se grattant l'oreille ; sandiéou ! je ne sais pas s'il convient à des gentilshommes.

— Je vais bien mettre l'habit du plus honteux maraud que je connaisse, moi ! s'écria Chaverny en arrachant le splendide pourpoint de Peyrolles.

— Mon noble ami, risqua Passepoil, hier, nous avons endossé...

Cocardasse l'interrompit d'un geste terrible.

— La paix, pécaïré ! fit-il, je t'ordonne d'oublier cette circonstance pénible ; d'ailleurs, c'était pour le service de leu petit couquin.

— C'est encore pour son service aujourd'hui.

Cocardasse poussa un profond soupir et déboutonna le porte-clés, qui avait un bâillon dans la bouche. Frère Passepoil en fit autant du gardien, et la toilette de nos deux braves fut bientôt achevée. Certes, depuis le temps de Jules César, qui fut, dit-on, le premier fondateur de cette antique forteresse, jamais le Châtelet n'avait vu dans ses murs deux géoliers de plus galante mine. Chaverny, de son côté, avait passé le pourpoint de ce bon M. de Peyrolles.

— Mes enfants, dit-il, continuant le rôle de factotum, je me suis acquitté de ma commission auprès de ces deux misérables ; je vous prie de me faire la conduite jusqu'à la porte de la rue.

— Ai-je un peu l'air d'un gardien ? demanda Passepoil.

est-ce que je ressemble de près ou de loin à un porte-clés ?

— Comme deux gouttes d'eau, répondit Chaverny. En route, j'ai mon message à porter.

Ils sortirent tous les trois du cachot, dont la porte fut refermée à double tour, sans oublier les verrous. M. de Peyrolles et les deux gardiens restèrent là, solidement attachés et bâillonnés. L'histoire ne dit pas les réflexions qu'ils firent dans ces conjonctures pénibles et difficiles. Nos trois prisonniers, cependant, traversèrent le premier corridor sans encombre : il était vide.

— La tête un peu moins haute, Cocardasse, mon ami, dit Chaverny ; j'ai peur de tes soûlerates de monstaches.

— Sandiéou ! répondit le brave, vous me hâchez menu comme chair à pâté, que vous ne pourriez m'enlever ma bonne mine.

— Ça ne mourra qu'avec nous, ajouta frère Passepoil.

Chaverny enfoua le bonnet de laine sur les oreilles du Gascon et lui apprit à tenir ses clés. Ils arrivaient à la porte du préau.

Le préau et les cloîtres étaient pleins de monde.

Il y avait grand remue-ménage au Châtelet, parce que M. le marquis de Segré donnait à déjeuner à ses assesseurs au greffe, en attendant la reprise de la séance. On voyait passer les plats couverts, les réchauds et les paniers de champagne, qui venaient du fameux cabaret du Veau qui Tette, fondé, depuis deux ans, sur la place même du Châtelet, par le cuisinier Le Preux.

(A suivre.)

A LOUER 10, quai de la Guillotière (2me moitié), au 3me étage, bel appartement de 4 pièces. S'y adresser de 10 h. à 2 heures.

DUPLATRE Cours Suchet, 66 Spécialité de bière de conserve en bouteilles, garantie de fabrication normale. — Téléphone.

LE FIN DE SIÈCLE 12 Fr. Appareil Photographique 12 Fr. Muni de son Pied et de tous les Produits pour faire de la Photographie

TEINTURE & DÉGRAISSAGE AUX COULEURS NATIONALES Rue Paul-Bert, 40, près de l'Avenue de Saxe

BON AVIS A LIRE Ne laissez pas manger les vieux vêtements d'homme par les mites. O. Louyrette, rue Mazenod, 10, Lyon, achète les cardes, vestons, pantalons, gilets, habits noirs et chaussures, etc. — Prendre l'adresse, il suffit de lui adresser une lettre ou carte postale, car il s'achète qu'à domicile.

CONSTIPATION Migraine, Dyspepsie Affections du Foie, Hémorrhoides GUERISON RAPIDE CERTAINE par les PILULES ÉPARGNIER Rhanno-Fer Épargnier

PAPIERS PEINTS Immenses assortiments nouveaux E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux) Envoi d'échantillons. Prix réduits

A LOUER joli petit appartement de quatre pièces, rue de Penthièvre, 16. Bonnes conditions.

PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, Rue Confort, 12, Lyon

TEINTURE & DÉGRAISSAGE AUX COULEURS NATIONALES Rue Paul-Bert, 40, près de l'Avenue de Saxe

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon à l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

PAPIERS PEINTS Immenses assortiments nouveaux E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux) Envoi d'échantillons. Prix réduits

A LOUER joli petit appartement de quatre pièces, rue de Penthièvre, 16. Bonnes conditions.

PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, Rue Confort, 12, Lyon

TEINTURE & DÉGRAISSAGE AUX COULEURS NATIONALES Rue Paul-Bert, 40, près de l'Avenue de Saxe

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon à l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

Pour Prendre BEAUCOUP DE POISSONS Demandez au PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, Rue Confort, 12, à Lyon L'APPAT DE PÊCHE PISCIPHILE MALGACHE Du capitaine CHARPY La boîte, 1 fr. 10 : rendue franco, 1 fr. 25.

CAISSE MUTUELLE Siège social : 32, rue Centrale, LYON ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITALS Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétaires

CHEMINS DE FER DE L'EST DE LYON LIGNE DE LYON A SAINT-GENIX Dimanche 24 Juillet 1892 TRAINS SUPPLEMENTAIRES

LE WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes Le prix des billets aller simples et retour Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent. A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de SAINT-ÉTIENNE, GRENOBLE, MACON DIJON, ET VALENCE Dans les Gares, Librairies et Marchands de Journaux

VIENT DE PARAÎTRE L'EXPOSITION DE LYON CE QU'ELLE POURRAIT ÊTRE PAR UN DÉSINTÉRESSÉ VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux Prix : 20 Centimes. — Franco par la poste : 25 Centimes

BOURSE DE LYON Du 19 Juillet 1892 FONDS D'ÉTAT 3 0/0 Français... 98 42 Crédit Lyonnais... 785 62

BOURSE DE PARIS Du 19 Juillet 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AN ESPAGNE COURS DE CLOTURE HAUSSE BAISSE

APRÈS BOURSE Du 19 Juillet 5 0/0 français... 98 50 Douanes... 452 50

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 19 Juillet 1892 SOIES France Espagne Piémont Italie

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS du 18 Juillet 1892 Organins : 2 ; Poids : 207. — Trames : 2

V. VERMOREL Constructeur à Villefranche 352 PREMIERS PRIX ET MÉDAILLES PRESOIRES PERFECTIONNÉS

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

ACTIONS OBLIGATIONS Trifail... 354 50 N.-H. Hongrois... 140 50

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS Paris, 19 Juillet (3 h. soir) HUILES DE COLZA Courant... 55 25

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 19 Juillet 1892 Veaux. — Amenés, 770; vendus, 600; poids moyen, 78

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE. — 19 Juillet 1892 Bœufs. — Amenés, 614; vendus, 614; renvoi 000

CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom Le Gérant : JOSEPH GEILLON.